



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 septembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 septembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 16), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE (à compter de la question n° 5), M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter et jusqu'à la question n° 38), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 38 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 16), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 16), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 16), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 15), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à et à compter de la question n° 38), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 39), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 14 incluse).

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Catherine THIEBAUT, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI, Mme Ilva SUGNY à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 39), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 15 incluse).

OBJET : 8 - SEM Micropolis - Projet de réhabilitation du Palais des Congrès - Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 800 000 € auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel

SEM Micropolis
Projet de réhabilitation du Palais des Congrès
Garantie par la Ville de Besançon, à hauteur de 50 %
d'un emprunt d'un montant de 800 000 € auprès de la
Banque Européenne du Crédit Mutuel

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	05/09/2018	Favorable unanime

La SEM Micropolis a fait part à la Ville de Besançon de son projet de réhabilitation du Palais des Congrès.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration de la SEM Micropolis a décidé de contracter un prêt d'un montant de 800 000 € (huit cent mille euros) auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel dont les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 0,98 %
- Remboursement : Remboursement par termes trimestriels constants en capital, les intérêts étant stipulés en sus trimestriellement aux même dates que le capital
- Frais de dossier : 200 €.

Afin de réaliser cet emprunt, la SEM Micropolis a sollicité la Ville de Besançon pour qu'elle apporte sa garantie au projet à hauteur de 50 % du prêt souscrit.

Aussi, le Conseil Municipal est invité à réserver une suite favorable à cette demande et, en conséquence, à adopter la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par la SEM Micropolis tendant à obtenir la garantie communale pour un prêt de 800 000 € destiné à financer les travaux de réhabilitation du Palais des Congrès,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : La Ville de Besançon accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 400 000 € représentant 50 % d'un emprunt de 800 000 € que la SEM Micropolis se propose de contracter auprès de la Banque Européenne du Crédit Mutuel au taux fixe de 0,98 % pour une période de 10 ans.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Banque Européenne du Crédit Mutuel adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Banque Européenne du Crédit Mutuel discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 : L'assemblée délibérante s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à voter, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des annuités.

Article 3 : La Ville de Besançon autorise M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Banque Européenne du Crédit Mutuel et la SEM Micropolis.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt de la SEM Micropolis,

- d'autoriser M. le Maire ou Mme la Première Adjointe à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec la SEM Micropolis annexée.

M. CURIE, M. FOUSSERET, M. MORTON et Mme WERTHE, élus intéressés, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Préfecture du Doubs
Reçu le 04 OCT. 2018
Contrôle de légalité



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 4